

République Française

Département des Vosges

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
8	7	7 + 1 pouvoir

Date de convocation
7 janvier 2023

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Sercoeur

SEANCE DU 11 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze janvier à vingt heures quinze, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Mairie, sous la présidence de **Bénédicte MALIVERNAY**, maire.

Présents : **MALIVERNAY Bénédicte, JACQUOT Laurent, BARETH Mathieu, HUSSON René, BIER Christian, GITZHOFFER Marie-Claude, ROGER Marie.**

Absents : .

Représentée : **MATHIS Claire par JACQUOT Laurent.**

Monsieur JACQUOT Laurent a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Carte communale : mise en compatibilité suite à la 2ème révision du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) des Vosges Centrales
N° de délibération : 040

Mme la Maire rappelle au Conseil Municipal que la mise en compatibilité de la carte communale avec la 2ème révision du SCOT a fait l'objet de la délibération n° 007 du 23 février 2022 retenue à 8 voix POUR et 1 ABSTENTION

En complément de cette délibération, il est nécessaire de :

- charger Mme la Maire d'entreprendre les formalités nécessaires pour la mise en compatibilité de la carte communale avec le SCOT des Vosges Centrales et l'autoriser à signer tous documents y afférant
- demander le concours de la DDT (Direction Départementale des Territoires) afin qu'elle apporte à la commune tous les conseils utiles au bon déroulement du dossier.

Après en avoir délibéré, et **à l'unanimité** des membres présents et représentés , le Conseil Municipal VALIDE cette démarche.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Laurent JACQUOT, Secrétaire

Pour extrait conforme
Affiché le 13 janvier 2023
Bénédicte MALIVERNAY, Maire



BENEDICTE MALIVERNAY
2023.01.18 18:13:41 +0100
Ref:20230118_180153_1-1-O
Signature numérique
le Maire